



OGDEN

MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Mercredi, 5 septembre 2018 à 19 heures

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018
 4. Période de questions
 5. Affaires portant sur les séances antérieures
 6. Aménagement, urbanisme et développement
 - 6.1 Dépôt du rapport forestier
 - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
 - 6.3 Webinaire permis 2018 pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement
 7. Environnement et gestion des matières résiduelles
 - 7.1 Tim Hortons – déchets aux abords des routes
 8. Voirie, transport et travaux publics
 - 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
 - 8.2 Subvention dans le cadre du PAVL (par circonscription électorale) pour des travaux d'amélioration des chemins
 - 8.3 Achat de ponceaux pour inventaire
 - 8.4 Achat d'une remorque dompeur
 - 8.5 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 1
 - 8.6 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 2
 9. Finances
 - 9.1 Liste des comptes payés
 - 9.2 Liste des comptes à payer
 10. Administration
 - 10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2019 auprès de Monty Sylvestre
 - 10.2 Nomination du maire suppléant pour les mois d'octobre 2018 à juin 2019
 - 10.3 Désignation du repondant en matière d'accodement
 - 10.4 Formation ADMQ pour la directrice générale
 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Patinage libre gratuit 2018-2019
 - 11.2 Représentante municipale pour le comité du patrimoine d'Ogden
 - 11.3 Atelier de sécurité des aînés
 12. Sécurité publique
 13. Règlements et politiques internes
 - 13.1 Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.11 concernant les droits de mutations immobilières
 - 13.2 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.12 (RU) concernant les systèmes d'alarme
 - 13.3 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.13 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques
 - 13.4 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.14 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre
 - 13.5 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.15 (RU) concernant les nuisances
 - 13.6 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.16 (RU) sur le colportage
 - 13.7 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden
 14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
 - 14.1 Diverses rencontres
 - 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
 15. Liste de correspondance
 16. Période de questions
 17. Levée de la séance
-

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Mercredi, 3 octobre 2018 à 19 heures



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 5 septembre 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Monsieur le conseiller Michael Sudlow et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau

ABSENTS:

Monsieur le conseiller Jean R. Roy et madame la conseillère Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 2 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-184

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018

2018-09-185

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. Mailhot remercie la directrice générale pour le travail fait pour la Tourbière Marlington. Il mentionne que les chemins Maple et Hackett situés à Stanstead sont dans un état pitoyable. Le maire lui avise qu'une rencontre avec le maire de Stanstead aura lieu la semaine prochaine et que ce sujet lui sera mentionné. M. Mailhot félicite aussi le déneigeur du secteur 2 d'Ogdén pour un travail bien fait. M. Philippe Roy mentionne que le ponceau sur le chemin Stanstead, au coin des chemins Rivière et Lapierre, est problématique. La directrice générale en parlera avec l'inspecteur en voirie.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire <i>[Signature]</i>	D.G. <i>[Signature]</i>
-----------------------------	----------------------------

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Webinaire permis 2018 pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech présente un atelier de révision pour permis 2018 qui se tiendra par webinaire le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce webinaire permettra à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de réviser sa base, maîtriser les rapports personnalisables et découvrir les dernières nouveautés du logiciel permis, et que le coût est de 145.00\$ taxes en sus;

2018-09-186 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à participer à ce webinaire se tenant le 17 octobre 2018 au coût de 145.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Tim Hortons – déchets aux abords des routes

CONSIDÉRANT QUE la franchise Tim Hortons a beaucoup de succès auprès de la population;

CONSIDÉRANT QU'une succursale de la franchise Tim Hortons s'est installée en 2016 à la ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation notable de déchets identifiés *Tim Hortons* aux abords des routes de la Municipalité d'Ogden depuis 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a de la pollution visuelle et des coûts environnementaux associés aux déchets issus de la franchise de restauration rapide telle que Tim Hortons;

CONSIDÉRANT QUE certaines franchises compétitrices, telle Starbucks, ont mis en place, avec succès, des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide;

CONSIDÉRANT QUE les franchises qui ont mis en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs pour une consommation responsable ont constaté une augmentation de leur niveau d'acceptabilité sociale corporative;

2018-09-187 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

DE demander aux propriétaires de la franchise Tim Hortons de la ville de Stanstead de mettre en place une campagne de sensibilisation et divers incitatifs auprès de sa clientèle et de son personnel pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide.

D' copie de cette résolution au siège social de la franchise Tim Hortons, aux propriétaires du restaurant Tim Hortons de la ville de Stanstead et aux municipalités limitrophes de la Municipalité d'Ogden pour qu'elles adoptent une résolution en ce sens.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 27 août.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>P.V.</i>	<i>Ne</i>

8.2 Subvention dans le cadre du PAVL - Volet Projets particuliers d'amélioration pour des travaux d'amélioration des chemins

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 25,041\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration («PAVL»), soit 14,864\$ pour l'enveloppe de la circonscription électorale d'Orford, pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité, et 10,177\$ pour l'enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Davis et de Cedarville;

2018-09-188

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux mentionnés ci-hauts pour un montant subventionné de 25,041\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8.3 Achat de ponceaux pour inventaire

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'avoir quelques ponceaux en inventaire à l'hôtel de ville, pour être utilisés au besoin;

2018-09-189

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de cinq (5) ponceaux pour garder en inventaire à l'hôtel de ville et à être utilisés au besoin.

ADOPTÉE

8.4 Achat d'une remorque dompeur

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique d'avoir une remorque dompeur à la municipalité pour pouvoir transporter des matériaux nécessaires pour les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Remorques Laroché offre à la municipalité une remorque dompeur neuve au prix de 6,500.00\$ taxes en sus;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de la remorque dompeur, telle que décrite ci-haut, de la compagnie Remorques Laroché. au prix de 6,500.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention PAVL – Volet Entretien des routes locales pour payer pour l'achat de cette remorque dompeur.

ADOPTÉE

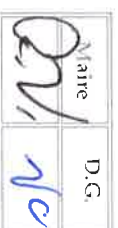
8.5 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2018–2019, 2019–2020 et 2020–2021, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie 9185-8936 Québec inc. au prix de 293,766.90\$ incluant les taxes;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



2018-09-191

**Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2018–2019, 2019–2020 et 2020–2021 à la compagnie 9185-8936 Québec inc. au prix forfaitaire de 293,766.90\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

ADOPTÉE

8.6 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 2

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2018–2019, 2019–2020 et 2020–2021, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P. S. Roy inc. au prix de 376,033.50\$ incluant les taxes;

2018-09-192

**Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2018–2019, 2019–2020 et 2020–2021 à la compagnie Entreprises P. S. Roy inc. au prix forfaitaire de 376,033.50\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,581.06\$ et les salaires s'élèvent à 18,232.90\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 30,813.96\$.

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 75,599.01\$;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire <i>PL</i>	D.G. <i>nc</i>
--------------------	-------------------

2018-09-194

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité**

QUE la liste des comptes à payer au 5 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2019 auprès de Monty Sylvestre

2018-09-195

**Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité**

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

10.2 Nomination du maire suppléant pour les mois d'octobre 2018 à juin 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

2018-09-196

**Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil nomme la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre comme mairesse suppléante débutant le 4 octobre 2018 jusqu'au 30 juin 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

10.3 Désignation du répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT QUE la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* prévoit qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues, et en outre, le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

CONSIDÉRANT QUE le répondant en matière d'accommodement a pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

2018-09-197

**Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil désigne la directrice générale, Mme Vickie Comeau, comme répondante en matière d'accommodement à la municipalité d'Ogden, tel que prévu par la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>pv.</i>	<i>nc</i>

10.4 Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation sur les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 qui se tiendra à Sherbrooke le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette formation mettra en évidence tout ce qu'il faut dorénavant savoir en cette matière et permettra de revoir les règles applicables, mais surtout, de recevoir et de discuter d'exemples pratiques afin de développer des réflexes lorsqu'un processus d'appel d'offres doit être initié, et que le coût est de 307.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

2018-09-198

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation ADMQ se tenant le 30 octobre 2018 à Sherbrooke au coût de 307.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2018-2019 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,120 \$ pour 60 heures;

2018-09-199

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden souhaite offrir à ses citoyens des périodes de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,120 \$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2019 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2019.

ADOPTÉE

11.2 Représentante municipale pour le comité du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une représentante du conseil municipal qui siège sur le comité du patrimoine d'Ogden avait été nommée, comme requis par la loi sur le patrimoine culturel, et que cette représentante nommée par la résolution no. 2017-11-269 était Mme Sylvie Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mme Marie-Andrée Courval fait maintenant partie du conseil d'administration du comité du patrimoine d'Ogden et il y a lieu qu'elle y soit désignée à titre de représentante du conseil municipal aussi;

2018-09-200

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Marie-Andrée Courval à titre de représentante du conseil municipal sur le comité du patrimoine d'Ogden.

ADOPTÉE

11.3 Atelier de sécurité des aînés

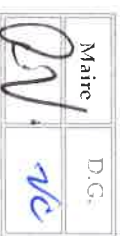
CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un atelier de sécurité des aînés sera offert par Ambulance Saint-Jean à l'hôtel de ville à la fin de septembre 2018;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



CONSIDÉRANT QUE cet atelier sera offert gratuitement aux résidents d'Ogden et que le prix chargé par Ambulance Saint-Jean est de 380\$;

2018-09-201

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense totale de 380\$ pour Ambulance Saint-Jean pour cet atelier de sécurité des aînés.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.11 concernant les droits de mutations immobilières

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement n° 2018.11 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer un taux supérieur à celui prescrit par la *Loi concernant les droits de mutations immobilières* pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500,000\$.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.12 (RU) concernant les systèmes d'alarme

Monsieur le conseiller Michael Sudlow donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.12 (RU) concernant les systèmes d'alarme sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le Règlement n° 2016.19 (RU) concernant les systèmes d'alarme et ses amendements, de modifier les articles 12 et 14 et d'ajouter l'article 2.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Monsieur le conseiller Michael Sudlow dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.13 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Madame la conseillère Claudette Dupras donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.13 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera présenté pour adoption.

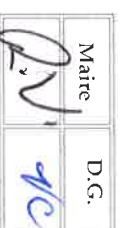
Ce règlement aura pour objet de remplacer le Règlement n° 2016.12 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques et ses amendements, de modifier l'article 24 et d'ajouter les articles 18 et 19.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



Maire

D.G.

Madame la conseillère Claudette Dupras dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.14 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.14 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le Règlement n° 2016.11 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre et ses amendements, de modifier les articles 10 et 23 et d'ajouter l'article 24.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.5 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.15 (RU) concernant les nuisances

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.15 (RU) concernant les nuisances sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le Règlement n° 2016.10 (RU) concernant les nuisances et ses amendements, de modifier l'article 10 et d'ajouter les articles 4 et 5.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.6 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.16 (RU) sur le colportage

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.16 (RU) sur le colportage sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le Règlement n° 2016.16 (RU) sur le colportage et ses amendements, de modifier les articles 3, 5 et 16 et d'ajouter l'article 6.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Lise Rousseau dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.7 Avis de motion et Dépôt – Projet de Règlement n° 2018.17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement n° 2018.17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de remplacer les Règlements n° 2012.05 et n° 2016.14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogden concernant la sécurité, la paix et l'ordre et ses amendements et d'ajouter l'article 5.8 Après-mandat.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>VC</i>

Madame la conseillère Lise Rousseau dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec le Ministère de l'Environnement concernant la réserve de biodiversité Michael Dunn. Le dossier est à suivre.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Violette a assisté à la rencontre de la MRC le 15 août. Un des sujets discutés est le règlement sur le cannabis car les municipalités seront responsables de régir ce dossier bientôt. M. Violette a aussi mentionné que de la Berce de Caucase a été mis dans le compost dans notre MRC et ceci a causé des brûlures graves à un employé de la Régie des Déchets.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot a demandé s'il y aura une différence maintenant que le poste de la SQ est situé à Magog. Le maire lui a répondu que le service devrait être plus rapide. M. St-Jean commente qu'il y a des gens qui utilisent le site central de déchets sans clé en passant en dessous de la clôture. Le maire convient qu'il s'agit d'un problème à régler. M. Mailhot ajoute que trop de gens viennent utiliser le site central.

2018-09-202

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 31 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.